

Rossinière, le 6 novembre 2018

**MUNICIPALITE
DE
ROSSINIÈRE**
*

Au Conseil Communal de et à
1658 Rossinière

Préavis n° 3/2018 concernant le budget 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre pour approbation le projet de budget 2019 de notre commune. Il a été élaboré en parfaite collaboration avec notre boursière Madame Christine Pilet, que nous remercions pour son travail accompli avec rigueur et professionnalisme.

Inexorablement, comme ces dernières années, les charges fixes et non maîtrisables continuent d'augmenter alors que les recettes fiscales ont tendance à stagner voire à diminuer comme nous l'avons connu lors du bouclage des comptes 2017. A cela s'ajoute l'incertitude liée à l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise et ses conséquences sur la péréquation intercommunale, malgré la compensation de CHF 50 millions du canton.

La commune de Rossinière devrait encore pouvoir bénéficier des retours financiers de la péréquation intercommunale jusqu'en 2021, mais la nouvelle péréquation est déjà en discussion et comme souvent évoqué lors de précédents préavis, les exécutifs devront être attentifs et s'impliquer dans les différentes commissions afin de défendre les intérêts des communes de montagnes.

Il est aussi temps aujourd'hui de se poser réellement la question d'une éventuelle fusion des communes du Pays-d'Enhaut en mettant de côté nos individualités, en brisant quelques tabous qui ne tiennent plus la route, et en commençant par mettre la réalité des chiffres sur la table. Les municipalités doivent prendre leurs responsabilités, il en va de l'avenir de notre vallée, nous le devons aux générations futures.

Compte tenu de ce qui précède, le budget 2019 se veut le plus réaliste possible, la Municipalité a fait le maximum pour présenter un budget proche de l'équilibre.

L'exercice présumé 2019 boucle donc avec un léger excédent de charges de CHF 12'661.00. Ce résultat reste néanmoins fragile, compte tenu des incertitudes liées aux revenus fiscaux et à la péréquation intercommunale.

Les amortissements obligatoires budgétisés pour 2019 s'élèvent à CHF 241'000.00

Les commentaires et tableaux accompagnant les chiffres devraient aider chaque conseillère et conseiller à bien comprendre le budget.

./.

Les budgets des associations, régionalisations et groupements sont présentés pour information en annexe.

Le présent budget a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 novembre 2018.

Au vu de ce qui précède et des diverses explications données par les commentaires, la Municipalité sollicite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- l'adoption du budget communal 2019 tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Jean-Pierre Neff

Nathalie Yersin

Annexe : Budget 2019